

# Le Bloc note de L'assmat

N°5  
janvier  
2010

**isère**  
CONSEIL GÉNÉRAL

LETTRE D'INFORMATION POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES DE L'ISÈRE

J'actualise  
mes connaissances

## Le trotteur n'est pas l'ami des bébés

L'utilisation d'un trotteur peut être à l'origine de nombreux accidents domestiques et, a des conséquences sur le développement de l'enfant.

### COLLOQUE PETITE ENFANCE 2010 :

L'ÉVEIL CULTUREL DES JEUNES ENFANTS

Organisé par les Caisses d'Allocations Familiales de Grenoble et de Vienne, le Conseil général de l'Isère et la Ville de Grenoble, ce colloque aura lieu samedi 20 mars 2010 à Alpexpo. Il s'adresse à tous les professionnels, gestionnaires, utilisateurs des établissements et services d'accueil de la petite enfance (accueils collectifs, assistantes maternelles, RAM, parents et élus locaux).

Ce colloque abordera, selon des approches conceptuelle, anthropologique et psychosociologique :

- les différences entre les cultures familiales, les traditions, les héritages, les cultures dites étrangères, c'est-à-dire la culture au sens très large qui nous renvoie aux appartenances et aux transmissions familiales,
  - l'éveil culturel, l'apprentissage artistique et environnemental.
- Egalement, des échanges sur les pratiques autour d'une table ronde valoriseront les expériences en accueil individuel ou collectif des jeunes enfants. Différentes animations, un accueil des enfants (halte-garde-rie), stands d'information, etc... seront également proposés.

Informations et inscriptions gratuites au 04 76 00 61 59  
Attention, les places sont limitées.

### Trotteur et accidents domestiques

D'après une étude du service de pédiatrie de Strasbourg, les trotteurs sont responsables de 40% des traumatismes crâniens recensés chez les enfants de moins de 12 mois. Plusieurs causes sont répertoriées : affaissement ou bascule du cadre, rupture des coutures de la nacelle, pincements, blessures causées par des pièces de métal, étouffements, brûlures des mains, chutes dans l'escalier ou descente de marches, chute d'objets en hauteur.

### Conséquences de son utilisation sur le développement de l'enfant

Il est responsable du retard de la marche autonome et de troubles de l'équilibre.

- L'enfant se propulse, parfois très vite, sur ses 2 membres inférieurs, il n'apprend ni à ramper, ni le « 4 pattes », étapes essentielles à l'apprentissage de la marche. Il en résulte une hypertonie des membres inférieurs, des pieds tendus et une marche sur la pointe des pieds (pieds équinaux).
- La plante des pieds n'est pas en contact avec le sol, l'enfant n'a pas les sensations plantaires essentielles à la maîtrise de l'équilibre.
- L'enfant ne trouve pas son centre de gravité qui est déplacé et de ce fait, il perd l'équilibre.



- L'enfant ne développe pas sa capacité à être attentif aux obstacles, il ne « freine » pas pour les éviter, ne se protège pas avec les mains en cas de chutes, il n'anticipe pas les situations.

### Quelques conseils

Si les parents vous imposent un trotteur, ne l'utilisez pas avant l'âge de 7 ou 8 mois, ne laissez pas l'enfant plus de 1 heure par jour par tranches de 15 minutes afin de respecter son état osseux et musculaire. L'enfant doit toucher le sol, pieds à plat. Un trotteur doit être utilisé sur une surface plane, horizontale, de plain-pied, sans marche, escalier ou dénivellation, et toujours sous surveillance.

Docteur Monique Dettler  
Chef de service PMI

### Boîte à idées

#### La pâte à sel pour petits et grands

- A base de pâte à sel, confectionnez des objets de décoration en fonction du calendrier et des événements du moment !

Pour faire une pâte à sel facile à malaxer, mélangez la même quantité de farine et de sel, puis incorporez l'eau doucement jusqu'à l'obtention d'une pâte souple. Vous pouvez colorer des boules de pâte avec des colorants alimentaires avant de confectionner vos objets. Vous pouvez aussi réaliser vos décors à peindre ensuite avec de la gouache.

Vous pouvez faire cuire vos « chefs d'œuvre » au four (150° - 30mn) ou les laisser sécher à l'air libre.

● La réglementation du code de l'action sociale et des familles a récemment modifié les conditions d'exercice de votre profession.

Ainsi quatre assistantes maternelles (au plus) peuvent désormais se regrouper dans un local adapté répondant aux conditions de santé, de sécurité et d'épanouissement des enfants pour accueillir au maximum 16 mineurs simultanément.

Il s'agit d'un dispositif dérogatoire qui peut répondre à des situations locales particulières, notamment en complément des autres modes de garde. Ce dispositif nécessite l'autorisation du Pré-

sident du Conseil général. Une convention préalable au fonctionnement doit être signée avec la Caisse d'allocation familiale et le Conseil général.

Les projets doivent être présentés aux services de PMI du Conseil général très en amont de leur réalisation. Un référentiel technique qui détermine les conditions d'autorisation, de fonctionnement, d'accompagnement et de contrôle sera prochainement édité en version papier, et consultable sur le site du Conseil général, [www.isere.fr](http://www.isere.fr).

Nicole Genty

Chef de service Accueil Petite Enfance

● La Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE) est une instance de réflexion, de propositions et de suivi relatifs à l'organisation, au fonctionnement et au développement des modes d'accueil des jeunes enfants.

**Elle est composée de représentants :**

- du Conseil général,
- des Caisses d'allocations familiales,
- des services de l'Etat,
- de l'Association départementale des maires de l'Isère,
- des associations ou organismes privés gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil, des professionnels de l'accueil des jeunes enfants,
- des organisations syndicales.

Dans le cadre de la CDAJE, plusieurs sous commissions s'organisent en fonction des travaux à réaliser, soit à la

demande de la commission plénière soit en fonction de l'actualité réglementaire. Ainsi, suite à la demande de la commission plénière, une charte de qualité des différents modes d'accueil des jeunes enfants et un protocole sur les regroupements d'assistantes maternelles ont été élaborés pour aider les porteurs de projets à les concrétiser.

Des assistantes maternelles et des animatrices de relais (RAM) participent régulièrement aux travaux de la « sous commission assistantes maternelles ».

Tous les travaux de cette commission sont consultables sur le site du conseil général [www.isere.fr](http://www.isere.fr).

Nicole Genty  
Puéricultrice,

Chef du service Accueil Petite Enfance

### Pâtisserie : petits biscuits festifs

#### Ingédients :

- 250 g de farine
- 100 g de beurre ramolli
- 125 g de sucre
- 50 g d'amandes en poudre
- 1 œuf
- 1 cuillère à café de levure
- Epices au choix (cannelle, muscade, gingembre ...)
- Zestes d'orange, citron, mandarine ...)
- 1 jaune d'œuf mélangé à un peu d'eau

#### Préparation :

- Mélanger la farine, la levure, le sucre et la poudre d'amande
- Ajouter le beurre et l'œuf, puis travailler avec une fourchette
- Pétrir ensuite avec les mains (faire une boule, et l'assaisonner au choix avec les épices et les parfums de fruits)
- Etaler la pâte avec un rouleau et découper des formes (sapins, étoiles, lunes etc...) et les disposer sur une plaque allant au four
- Passer le jaune d'œuf sur les biscuits avant de les faire cuire 7 à 10 mn au four à 200°